

## *Conférence de l'enseignement primaire (CEP)*

### **Résolution**

#### *Considérant*

- que la CEP, durant ses 3 années d'existence, a fait l'objet de nombreuses consultations auprès de la base et que celles-ci ont toutes débouché sur une reconduction de la participation des délégué-e-s SPG;
- que la CEP, au bout de 3 ans de fonctionnement peut présenter, même s'ils restent insuffisants, une certaine évolution et des aspects positifs dans son bilan, comme celui de réunir plusieurs partenaires incontournables;
- que la conjoncture actuelle, marquée par des changements à la tête du DIP et de la DEP, est plutôt favorable à la négociation en général;
- que la CEP arrivant en fin de mandat, offre une occasion de demander des modifications propres à lui assurer un fonctionnement et un rôle attendus depuis longtemps;
- que le Conseil Représentatif (le 28 avril 2003) s'est prononcé en faveur du maintien de la participation de la SPG à la CEP,

*les membres de la Société pédagogique genevoise, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 3 juin 2003, mandatent le Comité et les délégué-e-s SPG à la CEP pour prendre toute initiative utile afin*

- que le mandat de la CEP soit reconduit sur une période de 2 ans;
- que les propositions de modifications du mandat de la CEP faites par le Comité et les délégué-e-s soient prises en compte;
- que la CEP trouve et conserve sa position de commission faîtière dans la concertation à propos de l'évolution de l'école.

*En outre, ils-elles demandent au Comité SPG de veiller à ce*

- que chaque séance de la CEP fasse l'objet d'un compte rendu au CR;
- que la participation de la SPG à la CEP ne soit pas remise en question avant juin 2005, sauf incident majeur;
- que l'éventuelle reconduction du mandat dans 2 ans, ainsi que le bilan global (des années écoulées) soient discutés à l'AGO 2005.